

ARRETE DU MAIRE

ARRETE N° 58/2023 du 20 Juillet 2023 Ouverture de la Via ferrata de la Cascade de Bérard

Le Maire de la Commune de VALLORCINE,

Vu le code de la voirie routière

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant : Les travaux de la réalisation de la Via ferrata de la Cascade de Bérard étant terminés, elle est désormais ouverte à tous publics.

ARRETE :

Article 1 : A compter du 21 Juillet 2023, la via ferrata de la Cascade de Bérard est ouverte au public tant qu'un arrêté contraire n'a pas été pris.

Article 2 : Monsieur le Maire de Vallorcine et Monsieur le Garde Champêtre de Vallorcine seront chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la gendarmerie de Chamonix, au PGHM, au SDIS, à l'office du tourisme intercommunal, à la maison des guides de Vallorcine ainsi qu'à la compagnie des guides de Chamonix.

Acte certifié exécutoire le : 20/07/2023

Fait à Vallorcine, le 20 juillet 2023

Mis en ligne le : 20/07/2023

**Le Maire,
Jérémy VALLAS**

